

La mort de Pinochet ravive le souvenir des années noires



Pinochet et ses généraux en 1973, quelques jours après le putsch. (Keystone)

«La mort d'Augusto Pinochet réveille des souvenirs de dictature militaire et de violations graves des droits de l'homme», commente un porte-parole du gouvernement suisse.

La justice helvétique s'était intéressée plusieurs fois à Pinochet. Et la presse, comme l'ONG Trial Watch, qui lutte contre l'impunité des tortionnaires, regrette que l'ancien dictateur soit mort sans avoir payé.

S'exprimant dimanche soir, peu après l'annonce de la mort d'Augusto Pinochet, Johann Aeschlimann, porte-parole au ministère suisse des Affaires étrangères, s'est réjoui que le Chili se soit depuis «libéré de ce poids». Le Chili qui aujourd'hui est «un pays de droit moderne, démocratique et dynamique économiquement, avec qui la Suisse entretient de bonnes relations».

Dans la presse helvétique lundi matin, c'est l'impunité qui ressort au premier plan des commentaires. Le Temps publie une grande photo du «dictateur impuni» qui met en évidence son aspect le plus sinistre. «Pinochet impuni ? Oui, mais vaincu», titre de son côté l'éditorialiste de la Tribune de Genève.

«Il est mort sans demander pardon», clame la nouvelle ambassadrice du Chili à Berne dans les colonnes de 24 heures, autre quotidien romand. Outre-Sarine, le Bund de Berne parle de «la fin d'une époque», alors que le Tages Anzeiger de Zurich préfère souligner que c'est «l'avenir du Chili qui commence».

Un cas exemplaire

Regrets également chez Trial Watch, l'ONG genevoise qui lutte contre l'impunité des responsables, des complices ou des instigateurs de génocide, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de torture.

«Pour nous, le cas de Pinochet était exemplaire, explique à swissinfo son vice-président François Membrez. Son arrestation à Londres avait représenté une avancée de la cause que nous défendons, même s'il avait fini par rentrer au Chili. Nous luttons pour une compétence universelle à traquer les personnages de ce genre, qui ne doivent plus jouir de l'impunité nulle part».

«Bien sûr, nous regrettons qu'il soit mort impuni, poursuit François Membrez. Il aurait dû être condamné. Mais le dossier n'est pas clos pour autant, certains de ses hommes de main sont encore en vie. Ils doivent être jugés et la lumière doit être faite».

Enquêtes en Suisse

La justice suisse s'était intéressée à plusieurs reprises à Augusto Pinochet. Fin octobre 1998, le procureur genevois Bernard Bertossa avait ouvert une enquête contre lui pour assassinat, enlèvement et séquestration, dans le cadre de la disparition de l'étudiant binational suisse et chilien Alexei Jaccard.

Ce dernier a disparu en 1977 à Buenos Aires. Selon ses proches, il aurait été enlevé par des membres de la police fédérale argentine et des agents de la Direction des renseignements chiliens.

La Suisse a alors transmis une demande d'extradition aux autorités britanniques. Augusto Pinochet avait en effet été arrêté le mois précédent à Londres, sur demande du juge espagnol Baltasar Garzon, également pour les disparitions sous son «règne», qui a duré de 1973 à 1990.

Finalement, la Grande-Bretagne laissera filer l'ancien général en mars 2000. Londres, dont la décision a été très critiquée, avait accepté les conclusions d'un rapport médical jugeant Augusto Pinochet inapte à se présenter devant un juge.

En Suisse, l'ancien militant d'extrême-gauche Pierre Rieben avait lui aussi déposé une plainte contre Pinochet. Il reproche au régime de l'ancien général de l'avoir détenu, torturé et violé en avril 1974 à Santiago.

Des comptes en Suisse ?

En mai 2006, le député Josef Zisyadis a demandé au gouvernement de séquestrer les comptes de l'ancien dictateur chilien. Selon un rapport de la commission antiblanchiment du Sénat américain en effet, Pinochet détiendrait une centaine de comptes en banque, contenant en tout plus de 32 millions de dollars. Dont une partie serait ou aurait été en Suisse.

Santiago avait ainsi fait une première demande d'entraide judiciaire à Berne en mars 2005. Mais la Suisse avait considéré la requête comme incomplète. Finalement tous les documents lui sont parvenus en décembre et la Suisse

a donc accordé l'entraide judiciaire au Chili. Les investigations sont toujours en cours et le député Zisyadis attend qu'on lui réponde.

Pour François Membrez, «même si cet argent a été retiré depuis, il est du devoir de la Suisse de chercher très soigneusement, car le fait même d'accepter de l'argent de Pinochet constitue une violation de la Loi sur le blanchiment. Cet argent doit revenir aux victimes de la dictature».

swissinfo et les agences

RÉFUGIÉS CHILIENS EN SUISSE

Les exilés chiliens fuyant la dictature d'Augusto Pinochet ont connu des sorts divers en Suisse. Certains ont été renvoyés dans leur pays à peine le pied posé sur sol helvétique. D'autres ont pu rester grâce à la solidarité de la population ou suite à la reconnaissance officielle de leur statut de réfugié.

Entre 1973 et 1990, durée de la dictature militaire au Chili, environ 5800 Chiliens ont demandé l'asile en Suisse. 1500 l'ont obtenu.

Entre 1973 et 2005, environ 2500 Chiliens ont obtenu la nationalité suisse.

A fin 2005, plus de 3500 citoyens chiliens résidaient en Suisse

LIENS

- La fiche d'Augusto Pinochet sur le site de l'ONG Trial Watch (en français) (http://www.trial-ch.org/fr/trial-watch/profil/db/facts/augusto-jose-ramon_pinochet-ugarte_90.html)
- Le Chili dans le Dictionnaire historique de la Suisse (<http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F3394.php?PHPSESSID=22a62e116ddb5c01a44b2c97512966fa>)
- Mission Permanente du Chili auprès des Nations Unies et autres Organisations Internationales à Genève (http://missions.itu.int/~chile/Indice_frances.htm)

URL de cet article: <http://194.6.181.127/fre/swissinfo.html?siteSect=105&sid=7338399>